

GOUVERNANCE

Le plan stratégique 2020-2025 de l'Inserm a été adopté

À l'issue d'un processus collaboratif de plusieurs mois, le nouveau plan stratégique de l'Inserm a été adopté en décembre 2019. Des centaines de personnes ont été mobilisées à cette occasion, en interne, mais aussi parmi les partenaires de l'Institut. Gilles Bloch, président-directeur général de l'Inserm, revient sur les aspects saillants de ce plan.

À quelles exigences répond le plan stratégique 2020-2025 ?

G. B. : L'année 2020 sera marquée par l'évaluation de l'Inserm par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)[❖], et constitue une année de préparation à la mise en œuvre de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Ainsi, on attend de l'Inserm qu'il soit plus performant que jamais dans un contexte de profonds changements du paysage de la recherche, et d'enjeux majeurs en santé publique : pathogènes émergents, nécessité d'approches santé-environnement, méfiance de certaines populations face à l'information en santé... Or, cette performance requiert une approche globale et systémique de notre organisation, et une réflexion qui ne pouvait se poser que de manière collective. L'élaboration du plan stratégique a été l'occasion de faire ce travail de fond, en préparation d'actions concrètes.

Quel est le produit de cette réflexion ?

G. B. : Neuf groupes de travail se sont penchés sur autant d'enjeux essentiels à l'Inserm, comme la recherche en rupture, les relations avec la société ou encore la simplification du travail administratif. Il

était important que ces thèmes ne soient pas hiérarchisés, afin de favoriser l'émergence d'idées pertinentes apportant des solutions transversales. Appuyés par des auditions d'experts et de partenaires, ces groupes ont produit des synthèses soumises à la consultation de tous les personnels de l'Institut. Ce travail, effectué avec une grande liberté, s'est révélé particulièrement riche. Il nous permet aujourd'hui d'identifier des domaines d'amélioration prioritaires sur le plan de la gouvernance. Et sur le plan scientifique, il nous guide vers des renforcements thématiques qui permettront de consolider les forces de l'Inserm, et d'affirmer sa position de leader au sein de l'écosystème national et international de la recherche.

Quels objectifs stratégiques seront les plus rapidement appliqués ?

G. B. : Certains sont déjà à l'œuvre. C'est le cas des référents de site qui ont été nommés en début d'année et qui contribueront à appliquer la politique scientifique de l'Institut de manière efficace en appui de la direction. Nous venons aussi tout juste de recruter un directeur en charge de la stratégie et de la prospective qui organisera la production de grands programmes thématiques. S'agissant des autres enjeux, nous avons déterminé que le périmètre des centres d'investigation clinique, des structures essentielles pour transférer les résultats de la recherche fondamentale au profit des malades, doit être élargi, et leurs moyens renforcés. Enfin, il sera nécessaire de mieux articuler stratégie technologique et scientifique sur les sites, notamment grâce à Inserm Transfert[❖], et de se positionner de manière plus offensive sur la santé numérique et la valorisation des données.



Et en ce qui concerne l'organisation de l'Institut ?

G. B. : Il apparaît que nous devons améliorer les mécanismes qui permettent la mobilité des personnels, et favoriser l'évolution des agents, notamment par l'intermédiaire d'une politique salariale adaptée, ainsi que les nouveaux dispositifs de recrutement. La future LPPR, je l'espère, nous donnera les moyens de nos ambitions sur ce point. Concernant la simplification administrative, des mesures aux effets calculés permettront un gain de temps et d'argent conséquent ; elles seront appliquées rapidement. Enfin, nous ouvrons un chantier majeur sur l'évaluation des chercheurs, articulé à la valorisation de la science ouverte, la parité, l'intégrité scientifique et les relations de la recherche avec la société. Un plan d'action sur la recherche participative sera d'ailleurs lancé dans le but de resserrer nos liens avec tous les publics.

Propos recueillis par Marie Simon

❖ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluation conduites par d'autres instances

❖ Inserm Transfert. Filiale privée de l'Inserm dont la mission principale est de coordonner la valorisation des innovations biomédicales issues des laboratoires de recherche de l'Institut

Ressources humaines

Agir, pour la prévention des risques !

En 2020, l'Inserm déploie Agir, outil d'aide à la gestion et à l'inventaire des risques. Conçu et développé par l'Institut, ce logiciel destiné à l'ensemble des structures de recherche a pour objectif de centraliser et d'organiser les données de santé et de sécurité de chaque unité. Issu d'une initiative locale, Agir est né au sein de la Plateforme de recherche en imagerie cellulaire de Normandie (Primacen). Cet outil dématérialisé aidera tous les acteurs impliqués dans la prévention des risques professionnels au quotidien.

Agir propose notamment aux utilisateurs des catalogues simplifiés de produits à risques afin de constituer les inventaires d'équipes ou d'unités de recherche. Les personnes autorisées pourront ainsi savoir à tout moment où sont stockés les produits dangereux de l'unité, y compris dans un cadre multisites. Grâce à ce système, il est aussi possible de suivre facilement les contrôles et la maintenance des différents équipements de l'unité. Autre exemple, les agents peuvent déclarer leur exposition potentielle aux produits les plus dangereux directement dans l'outil en quelques clics.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, des formations auront lieu de février à juin 2020 au sein des délégations de l'Inserm, à destination des acteurs de prévention de premier niveau dans les structures.

Agir sera ensuite disponible pour tous les agents des unités et des équipes labellisées Inserm, quel que soit leur employeur. Pour ces structures, Agir ne nécessite ni autorisation ni installation particulière mais uniquement une connexion internet.

En savoir plus : intranet.inserm.fr

SCIENCE OUVERTE

Accroître l'accès aux résultats de la recherche

L'accès libre, pour l'ensemble de la société, aux publications issues de recherches financées sur fonds publics est une mission fondamentale. Le Plan national pour la science ouverte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de 2018 invite les établissements à adopter une politique de mise à disposition par les chercheurs de leurs publications dans les archives ouvertes. Cette politique s'appuie notamment sur l'archive nationale ouverte et pluridisciplinaire HAL, qui représente une solution simple, rapide et pérenne d'accès à des

contenus scientifiques. Cette plateforme permet également la création de portails dédiés aux différents établissements (InsermHAL, par exemple). Le courrier de la direction générale de l'Inserm en date du 20 décembre 2019 s'inscrit dans cet objectif. Il s'agit d'inciter les chercheurs de l'Institut à prendre conscience qu'il est de leur responsabilité, mais aussi dans leur intérêt, d'assurer un libre accès à leur production. En pratique, tout article publié dès 2020 doit être déposé par les chercheurs dans HAL sous forme de manuscrit auteur accepté (dernière version du texte intégral incluant d'éventuelles modifications

après relecture par les pairs). Seuls les auteurs sont en possession de cette version qui peut être déposée dans une archive ouverte même lorsque les droits ont été cédés à l'éditeur.

Fortement incitatives dans un premier temps, ces mesures deviendront obligatoires et adossées à l'évaluation de l'activité dans un deuxième temps.

En savoir plus :
https://www.hal.inserm.fr/public/GUIDE_PRACTIQUE_HAL_Inserm_2020_24_janvier.pdf



↑ HAL représente une solution simple, rapide et pérenne d'accès à des contenus scientifiques.

EN BREF

Colloque

Enjeux liés aux données de santé

Le 27 janvier dernier, Aviesan a organisé à Paris une journée de restitution de trois benchmarks nationaux et internationaux portant sur les enjeux liés aux données de santé. Trois thématiques ont été abordées : les processus de validation réglementaire des outils d'intelligence artificielle, les nouvelles pratiques de collecte, de traitement et d'utilisation des données acquises en vie réelle, et enfin les modèles de valorisation de la donnée de santé.

<https://cvt.aviesan.fr/2019/12/09/innovation-en-sante-enjeux-lies-aux-donnees>

C'est en ligne

pfm2025.aviesan.fr

Le plan France médecine génomique 2025 a enfin son site internet ! L'occasion de suivre au plus près les avancées de ce plan qui vise à faire évoluer, à l'horizon de 2025, la façon de diagnostiquer, de prévenir et de soigner les patients.

Coopération

L'Inserm et l'Anses partenaires

L'Institut et l'Anses ont signé, le 5 février dernier, un partenariat de coopération scientifique, sur des sujets de santé publique majeurs. Une alliance qui témoigne d'une volonté partagée de coordonner de façon toujours plus étroite les compétences des deux organisations publiques en matière d'expertise scientifique et de recherche au service de l'intérêt de tous.

Rubrique réalisée par
Marie-Charlotte Ferran